Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 58 [i.e. 59-61] (1988-1990)

Heft: 1: A quoi servent les associations?

Vorwort: Les associations jurassiennes à un tournant?

Autor: Gentil, Pierre-Alain

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les associations jurassiennes à un tournant ?

Par Pierre-Alain GENTIL, secrétaire général de l'ADIJ

Chacun le sait, la vie associative est particulièrement animée dans notre région. On lie le plus souvent cet état de fait à la lutte pour l'autonomie cantonale, tant il est vrai que les associations ont longtemps représenté pour les Jurassiens un semblant de « pouvoir régional ».
Nos lecteurs prendront donc connaissance avec intérêt des propos tenus par Jean-Marie Mœckli à l'occasion du 30e anniversaire de l'Université populaire, ainsi que des commentaires de François Lachat et Jacques Hirt.

Tout va très bien Mme la Marquise...

Les associations jurassienne ont un passé très riche et se portent – pour la plupart – relativement bien aujourd'hui. Sans verser dans la sinistrose, on peut toutefois se demander si ces beaux jours dureront longtemps encore.
Trois éléments perturbent en effet les soirées des « comitards » qui président aux destinées des associations jurassiennes, celles du moins dont les activités se déroulent sur l'ensemble du Jura historique :
– l'effectif des membres ;
– les problèmes budgétaires ;
– la nature des activités proposées aux membres.
Reprenons ces trois problèmes, non sans avoir souligné que le soussigné formule ces propos à titre personnel et non sur mandat de l'ADIJ ou de telle autre association.
Parlons tout d'abord des membres. Voici quinze ou vingt ans , il paraissait « normal » à chaque Jurassien de soutenir fermement la vie associative. On adhérait à toutes les « grandes » associations jurassiennes (comme elles continuent elles-mêmes à se définir, en toute simplicité). Les cas n'étaient pas rares où plusieurs membres d'une même famille figuraient sur la liste des membres. Diable, il fallait bien « les » soutenir, il fallait bien marquer qu'on « en » était.
Depuis l'avènement de la souveraineté cantonale, tous les caissiers ont pu noter un net reflux. Parmi les nombreux bulletins de versement qu'ils reçoivent, les Jurassiens opèrent désormais un tri. L'adhésion à une association n'est plus un « devoir moral », mais un choix limitatif. Le mouvement est nettement perceptible dans le canton du Jura et il commence à se faire également sentir dans le Jura Méridional.

Dis-moi, caissier...

D'où, pour la plupart des associations, de sérieux problèmes budgétaires. Lorsque – comme c'est le cas pour l'ADIJ – le phénomène se double d'une coupure complète des subventions versées par Berne, les choses deviennent préoccupantes.
Rappelons, par exemple et pour bien faire sentir le poids des choses, que dans les années septante les subventions bernoises et la participation aux gains de la SEVA

assuraient à l'ADIJ une rentrée annuelle régulière de fr. 160 000.–... Aujourd'hui, cette somme représente le budget annuel total de l'association : Berne a coupé le robinet du jour au lendemain et le canton du Jura (dont les moyens financiers ne sont évidemment pas les même) verse à l'ADIJ une subvention annuelle de fr. 25 000.–. Autant dire que la cure d'amaigrissement a été aussi rapide que sévère !
Il ne s'agit naturellement pas de pleurnicher, ni de regretter le « bon vieux » temps. Mais il est incontestable que la situation financière des associations jurassiennes a changé. Les propos de Jacques Hirt et de François Lachat sont d'ailleurs tout à fait éloquents à ce sujet.
Alors ? Faut-il désespérer, gérer sans trop d'états d'âme une lente décrépitude ? Bien sûr que non !
La plupart des « grandes » associations jurassiennes ont compris qu'à circonstances nouvelles il fallait une politique nouvelle. De nouveaux « créneaux », comme on dit aujourd'hui. Si la fidélité du membre à son association ne revêt plus un aspect sentimental ou émotionnel... il faut trouver autre chose !
*Dans une publication très stimulante *, Peter Schwarz rappelle crûment que :* « toute organisation sans but lucratif est obligée d'être **attrayante** (...). Elle doit fournir des prestations concrètes, individuelles, qui se distinguent nettement d'autres prestations et que **seuls les membres peuvent obtenir**. Nous qualifions ces prestations exclusives **d'incitations sélectives** parce qu'elles « obligent » (...) à entrer dans l'association ».
En d'autres termes, les associations doivent, d'une manière ou d'une autre **offrir de nouvelles prestations.**
Il ne s'agit naturellement pas de se lancer à corps perdu dans une activité commerciale débridée, mais de réaliser lucidement que les membres d'une association attendent désormais une prestation effective en échange de leur cotisation. Les temps de « l'adhésion patriotique » semblent révolus et il convient d'en prendre acte, sous peine de disparition pure et simple.

Et l'ADIJ ?

La direction de l'ADIJ a engagé à ce sujet une réflexion approfondie, qui sera soumise aux membres de l'assocation lors de la prochaine assemblée générale.
Dix ans après avoir décidé de maintenir ses activités quoi qu'il en advienne, l'ADIJ se trouve à un nouveau tournant. Autrefois interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics en matière économique et sociale, l'ADIJ a été remplacée (et le plus souvent fort efficacement) dans cette fonction par la Chambre de commerce, les syndicats et les associations de développement économique régional du nouveau canton. S'agissant du Jura méridional, chacun sait que Berne, y a suscité la création d'un organisme concurrent à l'ADIJ, qui reçoit désormais toute la manne publique.
La conclusion est fort simple : il faut apporter une prestation nouvelle et originale. La recette miracle n'est pas encore au point, mais nous pensons que l'ADIJ a une carte importante à jouer dans le domaine de l'information et de la formation économique et sociale dans la région.
Inutile de dire que nous en reparlerons...

P.-A. G.

* « Management dans les organisation sans but lucratif », collection « Information » de la Banque populaire Suisse, No 88, 1986.